

## Questions au Feuilleton

## LES BOCAUX DE VERRE ET LES COUVERCLES

## Question n° 300—M. Whittaker:

Au Canada, combien d'entreprises fabriquent des bocaux et des couvercles pour les conserves faites à domicile a) fabriquent-elles ces deux articles pour qu'ils soient mis en vente séparément, b) quel pourcentage de la production est vendue à l'étranger, c) quelle a été la production totale annuelle de ces articles au cours des cinq dernières années?

M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Deux entreprises fabriquent des bocaux de verre au Canada: Consumers Glass Company et Dominion Glass Company Limited. Ces sociétés achètent les couvercles et les rondelles chez Anchor Cap and Closure Corporation of Canada Limited et (ou) chez Bernardin of Canada Limited. Les verreries expédient aux distributeurs les bocaux complets avec couvercles. Les sociétés qui fabriquent ces bocaux et couvercles ne les exportent pas. Aucune statistique de production n'a été publiée. Toutefois, les deux fabricants de bocaux ont informé le ministère de l'Industrie et du Commerce que leur production combinée est actuellement d'à peu près 8.5 millions de bocaux par an et que la production de 1974 est supérieure à n'importe quelle des quatre années précédentes. Les fabricants nous informent aussi que, dans le passé, certaines régions, par exemple la Colombie-Britannique, leur ont été fermées à cause des importations américaines.

## AIR CANADA—LE CONFORT DES VOYAGEURS DE LA CLASSE TOURISTE

## Question n° 336—M. Herbert:

Le gouvernement sait-il que les voyages en avion, classe touriste, sont déjà bien pénibles pour les malheureux qui mesurent plus de six pieds et le gouvernement va-t-il profiter de l'influence qu'il peut exercer sur Air Canada pour lui faire abandonner l'idée de supprimer deux pouces d'espace dans toutes les rangées de ses avions à réaction afin de gagner deux rangées supplémentaires?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse d'Air Canada: Air Canada n'envisage aucun changement relativement aux sièges de la classe touriste de ses avions et n'en a effectué aucun ces dernières années. 34 pouces séparent les sièges de la classe touriste, ce qui est conforme aux normes établies par l'Association du transport aérien international et l'industrie aéronautique.

## LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN AÉROPORT À WESTLOCK, N° 92 (ALB.)

## Question n° 385—M. Elzinga:

1. Le projet de construction d'un aéroport dans la municipalité de Westlock, n° 92, (Alberta) a-t-il évolué?

2. Quelle subvention le ministère des Transports a-t-il l'intention d'accorder à cet effet?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Oui. La municipalité de Westlock a demandé une aide financière pour la construction d'un nouvel aéroport pour la communauté.

2. Non. On procède actuellement à l'étude de la demande.

## LE NOM DES EMPLOYÉS DE CERTAINS ORGANISMES DE L'ÉTAT

## Question n° 388—M. Clark (Rocky Mountain):

Quels sont les a) nom, b) poste, c) description de tâches de toutes les personnes, présentement à l'emploi (i) de l'Énergie atomique du [M. Lalonde.]

Canada, Limitée (ii) de la Banque du Canada (iii) du Conseil des arts du Canada (iv) de Radio-Canada (v) de la Corporation commerciale canadienne (vi) de la Commission canadienne du lait (vii) de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (viii) de l'Agence canadienne de développement international (ix) du Conseil de la Radio-Télévision canadienne (x) de la Commission canadienne des transports (xi) de la Commission canadienne du blé (xii) de la Société centrale d'hypothèques et de logement (xiii) du Bureau du directeur général des élections (xiv) du Conseil de recherches pour la défense (xv) du Conseil économique du Canada (xvi) d'Eldorado nucléaire Ltée (xvii) de la Cour fédérale du Canada (xviii) de la Commission de surveillance du prix des produits alimentaires (xix) de l'Agence d'examen de l'investissement étranger (xx) de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (xxi) d'Information Canada (xxii) de la Commission de la capitale nationale (xxiii) de l'Office national de l'énergie (xxiv) du Conseil national de commercialisation des produits de ferme (xxv) de l'Office national du film (xxvi) de la Galerie nationale du Canada (xxvii) du Conseil des ports nationaux (xxviii) du Conseil national des recherches du Canada (xxix) du Commissaire à la représentation (xxx) du Conseil des sciences du Canada, ayant déjà travaillé au cabinet du Premier ministre, au cabinet du Conseil privé ou à titre d'assistant de recherches, d'adjoint spécial, d'adjoint administratif, de secrétaire, de conseiller, d'expert-conseil, ou à tout autre titre au cabinet ou pour le cabinet d'un ministre ou d'un ministre d'État depuis 1973 jusqu'à maintenant?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Pour répondre à cette question, il faudrait, comme cela a été dit aujourd'hui en réponse à la question n° 159, que soit examiné le dossier de toutes les personnes à l'emploi des organismes mentionnés.

## CONSTRUCTION D'UNE VOIE FERRÉE À L'EST DE LA BAIE JAMES

## Question n° 437—M. Laprise:

Le gouvernement projette-t-il de construire une voie ferrée à l'est de la baie James en vue du transport de minerais et de marchandises?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): L'administration fédérale n'envisage pas à présent la possibilité de construire une voie ferrée à l'est de la baie James.

## L'ÉTUDE DES INSTALLATIONS DE LA GARE DE NORTH SYDNEY (N.-É.)

## Question n° 501—M. Muir:

1. La Direction du transport maritime et des traversiers du ministère des Transports a-t-elle mené une étude sur les installations actuelles et le fonctionnement de la gare de North-Sydney (Nouvelle-Écosse)?

2. Quelles sont les conclusions et les recommandations de cette étude?

3. Combien cette étude a-t-elle coûté et combien de personnes y ont participé?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. La Direction de la marine et des traversiers du ministère des Transports a chargé la Swan Wooster Engineering Company Limited d'étudier les installations actuelles de la gare maritime de North Sydney, en Nouvelle-Écosse, et de recommander un programme d'expansion qui permettrait à cette gare d'accueillir facilement le trafic prévu jusqu'à l'an 2000.

2. Le rapport final n'a pas encore été remis par cette société d'ingénieurs-conseils, mais en se basant sur le rapport provisoire déjà présenté au ministère des Transports, le rapport final recommandera la construction d'un quai de chargement par l'arrière, d'un terrain de stationnement et d'installations pour passagers en 1975-1976, ainsi que la construction de divers bâtiments administratifs et des installations supplémentaires de chargements par l'ar-